



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Juin 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 24

A 18 h30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation
17 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Virginie ARTERO
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Ghislaine GUY
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absents sans pouvoir : Armelle ANDREIS _ Emmanuel SAMBAIN

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

Objet de la délibération : Création d'emploi permanent.

2024_49_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L.332-8, L.332-14 et L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;
Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines du 13 juin 2024 ;

Considérant qu'il convient, suite à un avancement de grade, de modifier les emplois permanents et de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Pour assurer l'adéquation des emplois avec les besoins de fonctionnement de la collectivité et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de la commune, il convient de créer les postes mentionnés ci-après ;

Ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels :

- Pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
- Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté

Emploi	Grade d'origine	Grade à créer	Catégorie	Durée hebdo
1 agent chargé d'accueil et assistante administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	Temps complet

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Modifie, suite à des avancements de grade, l'emploi permanent présenté ;

Dit que les crédits ont été prévus au budget primitif 2024 de la Commune – chapitre 012 ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 24

Vote contre : /

Abstention : /



Hélène GENTE
Maire de Mallemort